

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire 24 juillet 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 24 juillet 2023 16h au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Jean-Pierre Poirier, Benoit Durand, Mario Vallée
Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 16h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-354

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 24 juillet 2023.

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 juillet 2023 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Abrogation de la résolution 2023-05-283 - Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Aucun
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Aucun
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Autorisation – Émission constats d'infraction – Pouvoirs officiers responsables
- 10. RÈGLEMENTS**
 - 10.1 Aucun
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
 - 11.1 Aucun

- 12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**
 - 12.1 Aucun
- 13. **PAROLE AU MAIRE**
 - 13.1 Aucun
- 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE** extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. **GREFFE**
3.1 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2023-05-283 - MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

2023-07-355

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec (art. 148) oblige la tenue d'une séance ordinaire au moins une fois par mois;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la modification au calendrier des séances en maintenant la tenue d'une séance ordinaire au mois d'août qui aura lieu le 8 août 2023 à 19h au Centre communautaire Saint-Marseille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
9.1 **AUTORISATION – ÉMISSION CONSTATS D'INFRACTION – POUVOIRS OFFICIERS RESPONSABLES**

2023-07-356

CONSIDÉRANT la résolution 2022-05-076 mandatant l'entreprise Sécuritéeq inc. pour la surveillance de la Municipalité de Pointe-des-Cascades pour l'été 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire autoriser les employés de la firme à émettre des constats d'infraction dans le but d'assurer le respect des divers règlements municipaux suivants :

- Règlement numéro 121 - zonage
- Règlement numéro 157 relatif à l'usage de l'eau potable;
- Règlement numéro 178 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;
- Règlement 184-2019 RMH sur les nuisances;
- Règlement 201-2021 RMH relatif au stationnement;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

DE RECONNAÎTRE que les officiers suivants sont autorisés à délivrer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, des constats pour toute infraction à l'une des dispositions des règlements ci-haut mentionnés et à appliquer la réglementation municipale selon les pouvoirs conférés par lesdits règlements :

- Jad Mohamad
- Hossam Mohamed
- Alexandre Binette
- Adam Akka

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2023-07-357

À 16h04 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 24 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal du Québec*